



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION n° : 2023/78**

**Réunion du 16 octobre 2023 à 19h00  
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 09/10/2023

Date d'affichage : 09/10/2023

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 29**

**Présents : 18**

**Votants : 25**

Présents : Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, ,  
Mme Geneviève COSSON, M. Marc DESGEORGES, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION,  
M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, Mme Agnès HAUDECOEUR,  
Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, Mme  
Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET.

Excusé avec pouvoir de vote : Mme Martine BAUDART a donné pouvoir de vote à Mme  
Françoise PAYEN, M. Pascal COLSON a donné pouvoir de vote à Mme Valentine DION , M.  
Eric HUET a donné pouvoir de vote à M. Hubert RENOLLET, M. Frédéric COURVOISIER-  
CLEMENT a donné pouvoir à Mme Geneviève COSSON, M. Jean-Baptiste MACHINET a  
donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Laurent MOREAU a donné pouvoir  
de vote à M. Yann DUGARD, Mme Magali ROGER a donné pouvoir de vote à M. Dominique  
CARPENTIER.

Secrétaire de séance : M. Jean DUCASTEL

**Objet : Cession de parcelles communales à Mme CAILLET et M. BARRÉ - rue de Sainte  
Marie à Vouziers**

Vu les terrains communaux situés rue de Sainte-Marie et cadastrés AM 376, 439 et 446,

Vu la volonté de Mme CAILLET Annie et de M. BARRÉ Régis, d'acquérir la parcelle AM 439  
et une partie des parcelles AM 376 et 446 pour étendre leur jardin,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domanial en date du 20/03/2023,

Considérant l'absence d'intérêt pour la commune de conserver cette portion de terrain  
dans son patrimoine,

Vu les ventes de terrains dernièrement réalisées par la commune de Vouziers, sur des  
terrains similaires à un prix de 5€ le m<sup>2</sup>,

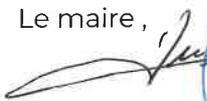
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,



**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE à l'unanimité :**

- D'AUTORISER la vente à Madame CAILLET Annie et M. BARRÉ régis de la parcelle AM 439 et d'une partie des parcelles AM 439 et 446 sises rue de Sainte-Marie, au prix de 5 € du m<sup>2</sup>, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur.
- DE CHARGER le Maire ou son adjoint de signer tous les actes afférents à cette délibération.

Le maire,

  
Yann DUGARD



Le Secrétaire de séance,

Jean DUCASTEL